OO/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET Nº 2012- _348 /PRES/PM/MAECR/ MEF/MENA/MESS portant adhésion du Burkina Faso à la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans l'enseignement, adoptée par la conférence générale des Etats membres de l'UNESCO, à sa onzième session, le 14 décembre 1960 à Paris, en France.

Visa CF NO281 LE PRESIDENT DU FASO,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier VU Ministre;

le décret n°2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du VU Gouvernement du Burkina Faso:

VU la loi nº 002-2012/AN du 27 mars 2012 portant autorisation d'adhésion du Burkina Faso à la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans l'enseignement, adoptée par la conférence générale des Etats membres de l'UNESCO, à sa onzième session, le 14 décembre 1960 à Paris, en France;

 $\mathbf{V}\mathbf{U}$ le décret n°2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement :

DECRETE

Le Burkina Faso adhère à la Convention de l'UNESCO ARTICLE 1: concernant la lutte contre la discrimination dans l'enseignement, adoptée par la conférence générale des Etats membres de l'UNESCO, à sa onzième session, le 14 décembre 1960 à Paris, en France.

ARTICLE 2:

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale, le Ministre de l'économie et des finances, le Ministre des enseignements secondaire et supérieur et le Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 04 mai 2012

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bechliden

Le Ministre des enseignements secondaire et supérieur

Moussa OUATTARA

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Yipènè Djibrill BASSOLE

Le Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabétisation

Koumba BOLY/BARRY